

# Construction de logements Résultats à fin juin 2020

## Logements autorisés

Avertissement : Cette publication présente les estimations d'autorisations de constructions et de mises en chantier de logements couvrant en partie la période de confinement, allant de mars à mai 2020. Ces estimations sont plus fragiles que d'habitude du fait de la forte perturbation de l'activité et, dans une moindre mesure, de la collecte dans la base Sit@del2 (c.f. SDES, Stat Info n°290, juillet 2020). Dans ce contexte, les estimations présentées dans cette publication restent fragiles et pourront donner lieu à des révisions plus importantes qu'habituellement.

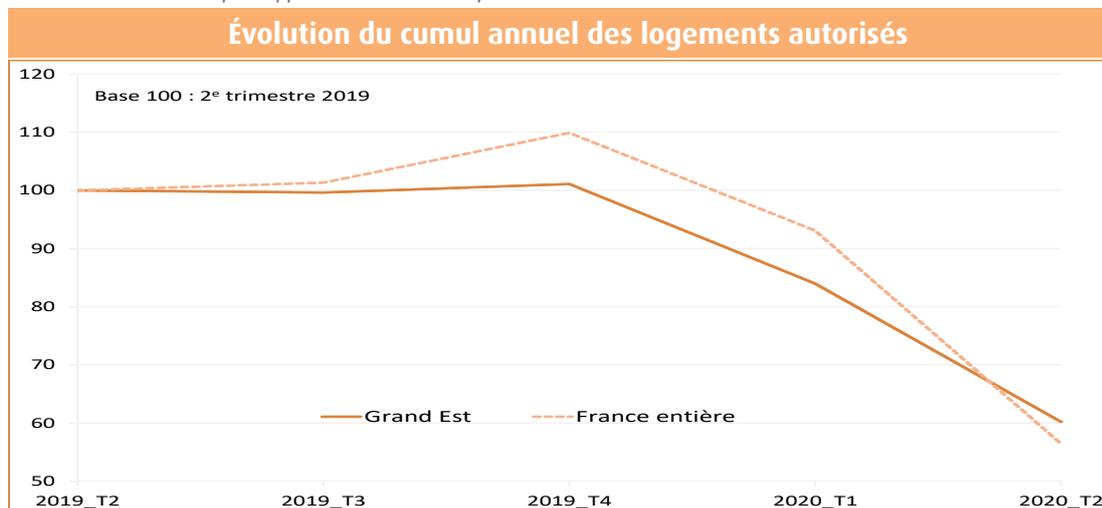
Après une baisse du cumul annuel des logements autorisés de 7 % au premier trimestre 2020, l'impact du confinement de la population est plus marqué au deuxième trimestre 2020. Le cumul annuel du nombre de logements autorisés à fin juin s'élève pour la région Grand Est à 23 200 logements, soit un recul de 14 % par rapport à la période allant de juillet 2018 à juin 2019. Le repli par rapport à la moyenne des cumulés annuels des dix dernières années est de 20 %. Au niveau national, les autorisations de construction affichent un repli de 11 %.

À l'échelle départementale, hormis l'Aube qui affiche une progression et les Vosges une stabilité, tous les autres départements de la région enregistrent une baisse. Ainsi, parmi les départements les plus constructeurs de logements, la Marne affiche le plus fort recul du cumul annuel (-41 %), suivie de la Meurthe-et-Moselle (-29 %) et du Haut-Rhin (-14 %). Le Bas-Rhin, qui concentre 29 % des autorisations régionales sur son territoire, affiche une baisse plus faible (-6 %).

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Juil 19 à Juin 20)	N/N-1 (%)**
Ardennes	370	-35
Aube	1 780	58
Marne	2 320	-41
Haute-Marne	260	-33
Meurthe-et-Moselle	1 850	-29
Meuse	210	-11
Moselle	4 890	-13
Bas-Rhin	6 640	-6
Haut-Rhin	3 880	-14
Vosges	990	1
<b>Région Grand Est</b>	<b>23 200</b>	<b>-14</b>
France entière	398 500	-11

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2020

\* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2020

## Logements commencés

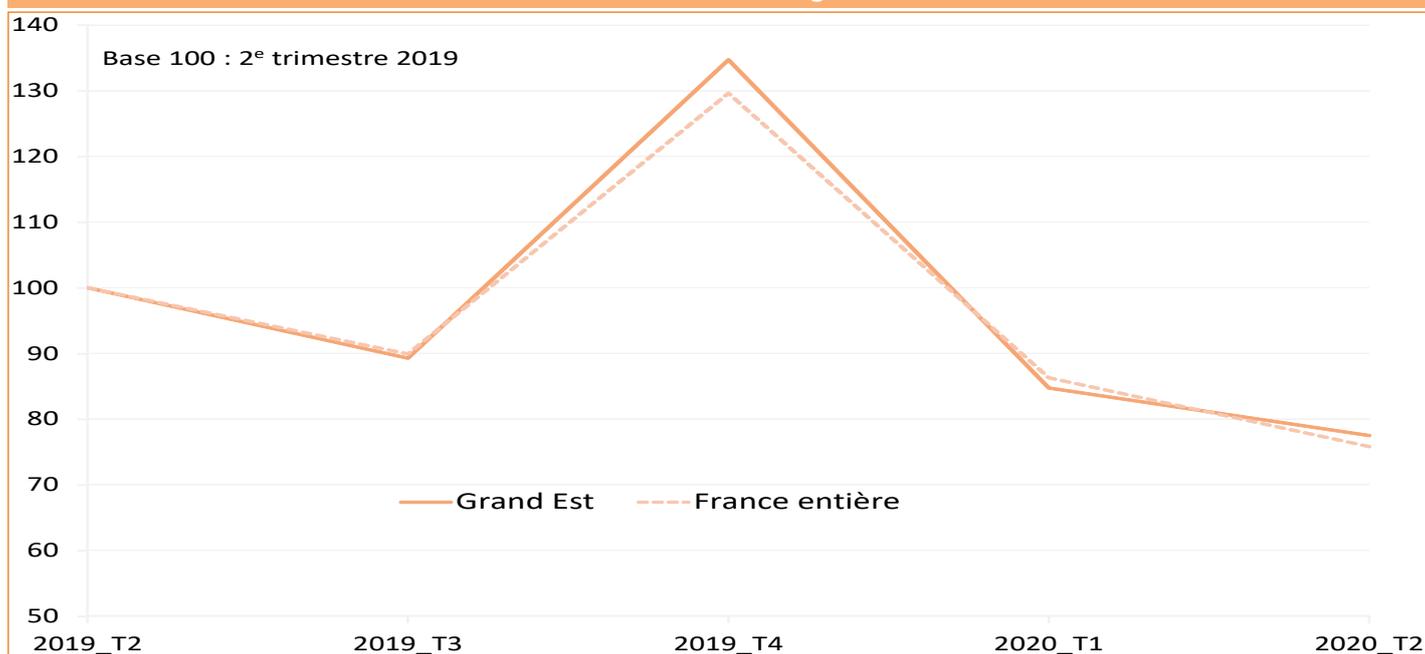
À fin juin 2020, le cumul annuel des logements commencés s'élève à 22 500 unités, soit une baisse de 9 % par rapport au cumul annuel des douze mois antérieurs. La baisse par rapport à la moyenne des cumuls annuels des dix dernières années est de même ampleur. Au niveau national, les mises en chantier entre juillet 2019 et juin 2020 sont en retrait de 8 % par rapport à l'année précédente (juillet 2018 à juin 2019).

Au niveau des départements, excepté dans la Marne et la Haute-Marne, où les mises en chantier sont en progression respective de 4 % et 3 %, la baisse constatée au premier trimestre se confirme au deuxième trimestre mais reste contrastée. Ainsi, parmi les départements les plus urbains de la région, le Bas-Rhin affiche un recul du cumul annuel des ouvertures de chantiers de 4 %. La Moselle observe une baisse de 6 %. La Meurthe-et-Moselle (-19 %), le Haut-Rhin (-19 %) affichent les plus fortes baisses avec l'Aube (-23 %).

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Juil 19 à Juin 20)	N/N-1 (%)*
Ardennes	410	-15
Aube	1 030	-23
Marne	2 900	4
Haute-Marne	280	3
Meurthe-et-Moselle	2 010	-19
Meuse	180	-11
Moselle	4 410	-6
Bas-Rhin	7 120	-4
Haut-Rhin	3 370	-19
Vosges	760	-12
<b>Région Grand Est</b>	<b>22 500</b>	<b>-9</b>
France entière	376 000	-8

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin juin 2020  
 \* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

### Évolution du cumul annuel des logements commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2020

## Type de logements

La baisse du cumul annuel des autorisations de logements touche l'ensemble des segments du marché et plus particulièrement celui des logements collectifs et en résidence qui chute de 20 %. La Marne est le département, parmi les plus urbanisés, qui affiche le plus fort repli des autorisations de logements collectifs et en résidence (-52 %), suivi de la Meurthe-et-Moselle (-31 %) et du Haut-Rhin (-18 %) ainsi que de la Moselle (-18 %).

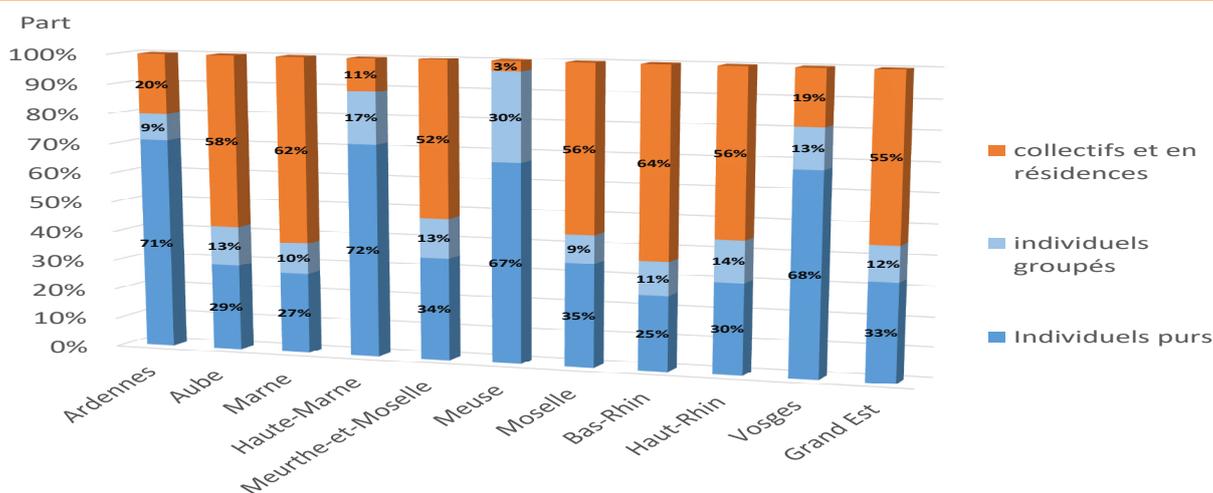
Pour les ouvertures de chantier, la baisse touche également l'ensemble des segments de la construction mais à l'inverse des autorisations, c'est le parc individuel qui affiche le plus fort repli : -14 % contre -5 % pour les logements collectifs et en résidences. Parmi les départements les plus urbanisés, la Marne affiche la plus

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Juil 19 à Juin 20)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
<b>Logements autorisés</b>	<b>23 200</b>	<b>-14</b>	<b>-11</b>
individuels	10 300	-6	-6
individuels purs	7 600	-5	-5
individuels groupés	2 700	-8	-9
collectifs et en résidences	12 900	-20	-14
<b>Logements commencés</b>	<b>22 500</b>	<b>-9</b>	<b>-8</b>
individuels	8 900	-14	-9
individuels purs	6 700	-12	-8
individuels groupés	2 200	-20	-11
collectifs et en résidences	13 500	-5	-7

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2020  
\* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

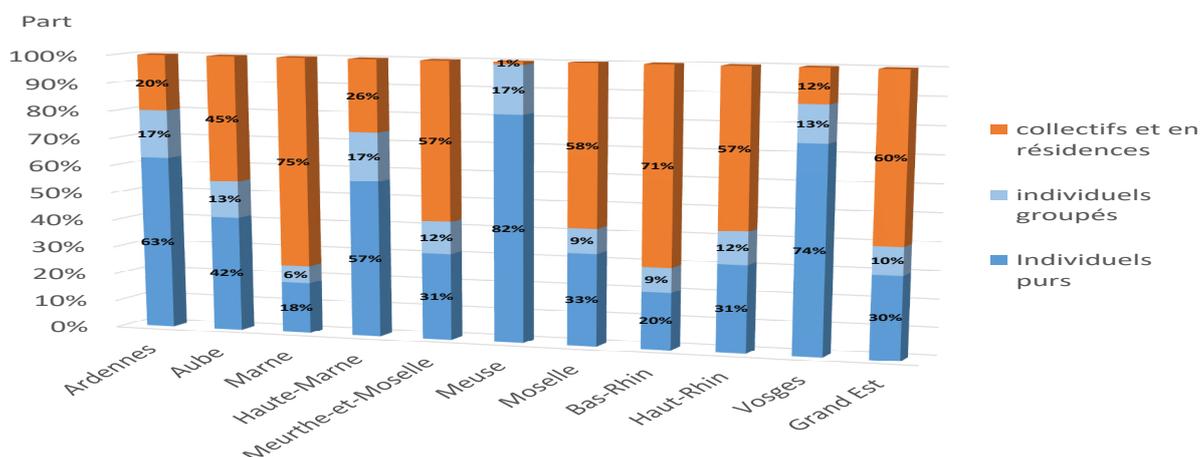
forte baisse des mises en chantier de logements individuels (-25 %), suivie de la Meurthe-et-Moselle (-19 %) et de la Moselle (-16 %).

### Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2020

### Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2020

## Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie?rubrique=53&dossier=1047>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels

se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

### Avertissement

*Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.*

**Mohamed MEKKI**  
Service connaissance  
et développement  
durable

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est

Service connaissance et développement durable

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038

57071 METZ Cedex 03

Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Directeur de la publication : Hervé VANLAER

Rédacteur en chef : Anh-Van LU

Mise en page : DREAL Grand Est

ISSN : 2556-6431